



Réf. Farde e-Assemblées : 2698517

N° OJ : 113

Projet d'Arrêté - Conseil du 09/02/2026

Objet : Dossiers matériel reconditionné octobre 2025.

Le Conseil communal,

Vu l'importance de favoriser l'accès de tous aux nouvelles technologies, ce qui est un facteur indispensable à la réussite du développement d'une ville intelligente ;

Vu l'ambition de la Ville de Bruxelles de lutter efficacement contre les fractures numériques mais aussi de réduire l'impact du cycle de vie et de la fin de vie de ses équipements, tel qu'expliqué dans la Charte des droits numériques de la Ville de Bruxelles ;

Considérant la décision du Conseil du 18/12/2023 (farde 2564494) d'adopter la mise en œuvre de l'initiative "Matériel informatique reconditionné de la Ville de Bruxelles" ;

Considérant le projet soumis en octobre et novembre 2025 dans le cadre de cette initiative ;

Considérant qu'en vertu du règlement adopté par le Conseil le 18/12/2023, le projet de l'asbl "Pour la solidarité" (BE 0478.654.319), tel que présenté dans leur dossier de candidature, est considéré comme recevable ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Échevins,

Arrête :

Article unique : Octroyer le matériel informatique déclassé et reconditionné demandé dans leur dossier de candidature dans le cadre de l'initiative "Matériel informatique reconditionné de la Ville de Bruxelles" à l'asbl Pour la solidarité (BE 0478.654.319).

Annexes :

[Dossier de l'asbl Pour la solidarité \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Rapport du suivi global du matériel déclassé octobre 2025_FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)